

**AVIS**

**CONSULTATION ÉCRITE**

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 3-2021**

**AVIS** est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière par la soussignée, Danielle Caron, greffière de la Ville de La Pocatière, de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 8 février 2021, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 3-2021, ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'autoriser dans la zone Ib1 l'usage 5821 – Établissement de consommation de boissons alcoolisées.
2. Conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, nous invitons toute personne intéressée à transmettre des questions, des observations ou des commentaires sur ce premier projet de règlement, par écrit, à l'adresse courriel suivante : [danielle.caron@lapocatiere.ca](mailto:danielle.caron@lapocatiere.ca) ou par lettre postée ou déposée dans la boîte aux lettres située près de l'entrée de l'hôtel de ville, au 412, 9<sup>e</sup> rue, à La Pocatière, et ce, au plus tard, à 16 h 30 le 5 mars 2021.
3. Les questions, observations et commentaires reçus par écrit sur ce premier projet de règlement numéro 3-2021 seront déposés lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le lundi 8 mars 2021.
4. Le premier projet de règlement numéro 3-2021 vise à autoriser, dans la zone Ib1, l'usage 5821 – Établissement de consommation de boissons alcoolisées.
5. La zone visée par cette modification au règlement de zonage est la zone Ib1. Elle peut être sommairement décrite comme suit : constituant la partie centrale du Parc-de-l'innovation, bornée au sud-est par l'avenue de la Grande Anse et des autres côtés par la rue du Parc-de-l'Innovation.
6. Le projet de règlement numéro 3-2021 contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
7. L'illustration de la zone concernée et le projet de règlement numéro 3-2021 peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville par l'hyperlien joint au présent avis.

Donné à La Pocatière, le 11 février 2021.

Danielle Caron, OMA  
Greffière